

Commission de l'Éducation du  
**PARLEMENT**  
DE LA  
**COMMUNAUTÉ FRANÇAISE**

Session 2018–2019

---

14 MARS 2019

---

**COMPTE RENDU INTÉGRAL**  
SÉANCE DU JEUDI 14 MARS 2019 (MATIN)

---

**TABLE DES MATIÈRES**

<b>1</b>	<b>Questions orales (Article 82 du règlement)</b>	<b>3</b>
1.1	Question de Mme Valentine Bourgeois à Mme Marie-Martine Schyns, ministre de l'Éducation, intitulée «Rencontre du 27 février entre les étudiants et les présidents de parti».....	3
1.2	Question de Mme Valentine Bourgeois à Mme Marie-Martine Schyns, ministre de l'Éducation, intitulée «Lutte contre les assuétudes».....	4
1.3	Question de Mme Barbara Trachte à Mme Marie-Martine Schyns, ministre de l'Éducation, intitulée «Délais d'élaboration des plans de pilotage dans les écoles de la première vague» .....	5
1.4	Question de Mme Barbara Trachte à Mme Marie-Martine Schyns, ministre de l'Éducation, intitulée «Intervention dans les frais de déplacement des enseignants se rendant sur leur lieu de travail à vélo» .....	6
<b>2</b>	<b>Ordre des travaux</b>	<b>7</b>

**Présidence de Mme Latifa Gahouchi, présidente.**

– *L’heure des questions et interpellations commence à 10h10.*

**Mme la présidente.** – Mesdames, Messieurs, nous entamons l’heure des questions et interpellations.

## 1 Questions orales (Article 82 du règlement)

### 1.1 Question de Mme Valentine Bourgeois à Mme Marie-Martine Schyns, ministre de l’Éducation, intitulée «Rencontre du 27 février entre les étudiants et les présidents de parti»

**Mme Valentine Bourgeois (cdH).** – Rares sont les écoles qui n’ont pas encore vu leurs élèves désertir les classes pour aller manifester pour le climat chaque jeudi. Des rassemblements ont eu lieu à Bruxelles, mais également dans de nombreuses autres villes, comme Liège, Louvain ou Arlon. Ces manifestations hebdomadaires sont relayées par les médias et dépassent désormais les frontières de la Belgique. Un appel à une grève scolaire mondiale a même été lancé pour le vendredi 15 mars.

Le monde politique ne reste évidemment pas insensible à cette problématique. Madame la Ministre, je souhaiterais ici réagir à l’invitation que vous avez lancée au début de février pour l’organisation d’un grand débat entre les élèves du secondaire et les différents présidents de parti. Vous êtes intervenue à de nombreuses reprises dans la presse pour rappeler l’importance du combat pour le climat et vous avez insisté sur le fait qu’il n’existe pas de planète *bis*.

Vu la répétition et l’ampleur des démarches pour le climat, vous avez trouvé important que les élèves puissent poser des questions et surtout entendre les réponses des différents partis politiques. Vous avez donc décidé d’agir en proposant qu’un élève de chaque établissement secondaire de la Fédération Wallonie-Bruxelles, désigné par un vote ou sur une base volontaire, se rende à Namur pour s’exprimer sur les enjeux climatiques. La place était laissée au dialogue entre les jeunes et les politiques. Comment s’est déroulée cette rencontre? Quel bilan en tirez-vous? Les élèves et les présidents de parti y étaient-ils présents? Pourquoi avoir choisi Namur pour organiser cette rencontre? En envisagez-vous d’autres? Sous quelle forme?

**Mme Marie-Martine Schyns,** ministre de l’Éducation. – La mobilisation des élèves en faveur d’actions concrètes pour le climat ne peut être que saluée. Un des rôles essentiels de l’école est de préparer les élèves à être des citoyens res-

ponsables. Nous sentons d’ailleurs que les élèves ont une forte conscience citoyenne. En organisant cette rencontre, je souhaitais personnellement reconnaître la légitimité de la mobilisation citoyenne de nos élèves tout en posant un cadre nécessaire à la continuité des apprentissages. J’ai donc initié cette rencontre du 27 février dernier dans le but de créer un dialogue entre les élèves et les décideurs. Nous avons demandé aux écoles secondaires de désigner, selon la méthode de leur choix, deux représentants des élèves. Nous avons également demandé que chaque établissement transmette une question pertinente. Nous avons reçu 127 questions et 300 élèves étaient inscrits.

En regroupant les thématiques et les questions, nous avons remis à tous les représentants des partis politiques – MR, cdH, PS, Ecolo, DéFI et PTB –, à la fin de l’événement, un document reprenant les 127 questions. Une de ces thématiques concernait notamment l’alimentation durable et les circuits courts. Une autre portait sur l’aspect budgétaire et fiscal – quelles mesures budgétaires, quelles mesures fiscales pour préserver le climat? Une troisième concernait tous les enjeux de mobilité: alternative, douce, etc. Ces trois thèmes couvraient déjà énormément de questions des élèves. Les représentants des partis ont alors eu cinq minutes chacun pour répondre à trois des principales questions recensées parmi les 127. Cette organisation, basée sur ces trois thématiques, leur a permis de présenter des réponses plus cohérentes.

Il y a eu ensuite un temps d’échange de cinquante minutes avec la salle. Je peux concevoir que certains aient ressenti de la frustration puisque chaque représentant de parti a répondu en deux minutes et demie à deux fois cinq questions. Animer ce débat avec trois cents élèves qui avaient, chacun, envie de parler, de réagir et de poser des questions n’était pas évident. Nous ne disposions que de deux heures. Certains ont dit aux radios qui les interrogeaient ensuite qu’ils auraient aimé que ça se déroule autrement, mais ce n’est pas simple de donner des temps de parole à tout le monde. Par groupes de six, les élèves ont préparé une question et nous avons sélectionné dix questions, qui correspondaient donc à celles que se posaient soixante jeunes. Nous avons donc abordé tous les enjeux que les jeunes souhaitaient voir traités, puisque les politiques ont reçu les 127 questions et ont répondu aux trois thématiques et à ces dix questions.

Si certains élèves n’ont pas pu s’exprimer et l’ont mal ressenti, des parents ont toutefois salué l’initiative. Ils ont reconnu que le débat n’était pas facile à gérer. La dernière partie de la rencontre donnait la possibilité à chaque parti de s’exprimer pendant cinq minutes pour établir leurs conclusions. Ils ont pu faire part de leur vision plus prospective sur ce thème, annoncer leurs priorités dans la campagne électorale, leur programme, etc.

Je rappelle que l'éducation pour un environnement durable est une thématique abordée dans différentes disciplines, notamment dans les référentiels de géographie. Vous avez aussi pu voir comment le développement durable est pris en compte dans le référentiel du futur tronc commun en sciences lorsqu'il a été présenté mardi dernier.

Les élèves présents l'ont également rappelé: nous devons continuer à encourager dans les écoles des activités pédagogiques relatives à la préservation du climat. Les plans de pilotage permettent aux établissements scolaires d'adapter leur propre stratégie, en fonction de leur réalité locale, pour sensibiliser leurs équipes pédagogiques, mais aussi leurs élèves aux actions à mener au cœur même des écoles. Celles-ci sont des laboratoires de développement durable, comme le démontrent les équipes vertes ou *green teams*. Nous le constatons aussi avec des écoles créant des cantines durables. Nous les soutenons et souhaitons poursuivre dans cette direction. J'avais déjà cité les budgets liés à ces projets retenus pour cette année.

Cette question est également l'occasion d'aborder le déroulement des examens à venir des élèves participant aux marches pour le climat. J'ai toujours soutenu que le jeune doit trouver un équilibre entre sa responsabilité dans son parcours d'apprentissage et son engagement citoyen. J'ai pris la décision de rédiger une circulaire qui sera envoyée dès ce jeudi après-midi. Après avoir vérifié avec l'administration toutes les réglementations possibles, la circulaire dispose que les élèves atteignant vingt demi-jours d'absence en raison uniquement de leur participation aux manifestations pour le climat et détenant une preuve sous la forme d'un mot d'excuse des parents pourront passer leurs examens de fin d'année. Ce cas de figure est en effet plus que plausible. Mon vœu est qu'ils auront également tous l'intelligence de veiller au bon équilibre entre leur engagement citoyen et leurs apprentissages. Les priver de leurs examens ne serait pas un bon signal. C'est la raison essentielle de cette circulaire qui parviendra aux établissements scolaires dès ce jeudi après-midi. Mon cabinet et l'administration y ont réfléchi toute la semaine dernière, lors du congé de carnaval, et en ce début de semaine, en tenant compte des commentaires de directeurs et d'enseignants. Pour ma part, il était nécessaire de prendre cette mesure.

**Mme Valentine Bourgeois (cdH).** – Madame la Ministre, vous êtes allée au-delà de ma question et je vous remercie pour toutes ces précisions. Comme vous l'avez dit, la rencontre peut être qualifiée de réussite, vu le nombre de questions et l'importante participation. En voyant la teneur des questions, nous nous rendons compte que les élèves se sont intéressés à tous les sujets et qu'ils ont couvert de nombreux domaines. J'en suis satisfaite. Il me semble important qu'ils puissent se forger une idée et rencontrer des personna-

lités politiques. Ils ont certainement eu l'impression d'être entendus – pas tous, mais nombre d'entre eux.

### **1.2 Question de Mme Valentine Bourgeois à Mme Marie-Martine Schyns, ministre de l'Éducation, intitulée «Lutte contre les assuétudes»**

**Mme Valentine Bourgeois (cdH).** – Le Pacte pour un enseignement d'excellence prévoit la possibilité pour les élèves de l'enseignement secondaire de bénéficier d'un programme de prévention des assuétudes pendant le temps scolaire. Dans ce contexte, Madame la Ministre, vous avez lancé un appel à candidatures destiné aux écoles secondaires avec la circulaire n° 6923. Cette démarche est extrêmement utile pour les établissements secondaires qui rencontrent des difficultés en la matière.

Néanmoins, avec la législation actuelle, les produits tabagiques sont accessibles aux jeunes dès l'âge de 16 ans. De plus, les élèves s'en procurent facilement dans des endroits situés aux alentours de leur établissement scolaire. Des mesures visant à limiter l'accessibilité du tabac s'avèrent donc essentielles. La communauté scientifique abonde d'ailleurs en ce sens.

Pourriez-vous détailler le contenu du programme de lutte contre les assuétudes? Combien d'écoles bénéficieront d'un accompagnement? Comment celui-ci s'organisera-t-il?

**Mme Marie-Martine Schyns, ministre de l'Éducation.** – Lors de l'opérationnalisation des objectifs du Pacte pour un enseignement d'excellence, en particulier ceux sur le renforcement de la prévention en matière de santé, il est prévu d'offrir aux élèves de l'enseignement secondaire des programmes de lutte contre les assuétudes. Un budget annuel de 400 000 euros y est alloué. Il est vrai que nous avons souvent tendance, au sein de notre commission, à discuter des plans de pilotage, du tronc commun, etc. Parfois, nous oublions que d'autres enjeux plus spécifiques existent et conditionnent le bien-être des élèves.

Ce budget sera utilisé afin de réaliser des actions préventives et de proposer des aides pour mettre fin à la consommation de tabac et de cannabis en groupe, en suivant une approche pharmacologique, psychologique et comportementale dispensée par des tabacologues reconnus. Le programme repose sur la méthodologie utilisée depuis 2011 dans un projet pilote à Charleroi. Il s'agit d'une initiative prise par le Collège technique des aumôniers du travail en collaboration avec l'Institut Jules Bordet. Les résultats sont positifs. Le programme instaure un climat globalement positif en faveur de l'arrêt de la consommation de tabac et le traitement des assuétudes.

Par le biais d'une circulaire, les écoles secondaires ont été invitées à poser leur candidature pour participer à ce type de projet. En d'autres mots, nous reproduirons un schéma qui s'est révélé efficace et qui a fait ses preuves dans la région de Charleroi. Le comité de pilotage du programme a rencontré des directions d'écoles intéressées par le projet. Nous en avons sélectionné une quarantaine qui entamera la phase préparatoire.

Au-delà de cette démarche de prévention et comme l'atteste la littérature scientifique, la réduction de l'accessibilité du tabac est l'élément clé pour prévenir le tabagisme chez les adolescents. À ce titre, nous restons le seul État européen à autoriser la vente de tabac aux mineurs de 16 ans. Des études indiquent que l'interdiction de vente de tabac dans le périmètre immédiat des écoles pourrait aider à réduire la consommation tabagique. Cette interdiction ne dépend cependant pas de nous puisque les actions liées à l'accessibilité du tabac relèvent du niveau fédéral. Lors de ma rencontre avec la ministre De Block, j'ai constaté que nous ne partageons pas forcément la même vision des choses et que l'interdiction de vente de produits tabagiques aux mineurs n'est – hélas! – pas à l'agenda du gouvernement fédéral. Je reste toutefois convaincue qu'il est essentiel de faire converger les actions de différents niveaux de pouvoirs. Je ne doute pas que les membres de cette commission serviront de relais à ce sujet, car le tabagisme reste l'une des premières causes de mortalité – facilement évitable – en Europe.

**Mme Valentine Bourgeois (cdH).** – Madame la Ministre, je vous remercie pour ces éclaircissements. Le bien-être des enfants et des adolescents a toute son importance. Les parlementaires y étaient déjà sensibles puisque l'interdiction de fumer en voiture en présence de mineurs a été votée au Parlement wallon. C'est une problématique à suivre attentivement. Je ne manquerai pas d'y revenir si l'occasion se présente.

**Mme la présidente.** – Je propose de suspendre l'heure des questions et interpellations.

*– L'heure des questions et interpellations est suspendue à 10h25 et reprise à 12h45.*

**Mme la présidente.** – Mesdames, Messieurs, l'heure des questions et interpellations est reprise.

### **1.3 Question de Mme Barbara Trachte à Mme Marie-Martine Schyns, ministre de l'Éducation, intitulée «Délais d'élaboration des plans de pilotage dans les écoles de la première vague»**

**Mme Barbara Trachte (Ecolo).** – L'élaboration des plans de pilotage pour les écoles «de la première vague» est en cours. Depuis septembre, les équipes sont appelées à établir des diagnostics collectifs reprenant les forces et fai-

blesse de ces plans par rapport aux objectifs d'amélioration, ainsi que leurs causes. Elles s'appuient pour cela sur des indicateurs statistiques propres à leur établissement. Elles doivent ensuite déterminer leurs objectifs spécifiques ainsi que les stratégies et plans d'action à mettre en œuvre pour les atteindre, comme le prévoit le décret du 19 juillet 2017 relatif à la mise en œuvre du plan de pilotage des établissements scolaires, à l'aide spécifique aux directions dans l'enseignement maternel, primaire et fondamental, ordinaire et spécialisé, et à un encadrement complémentaire en personnel éducatif et administratif dans l'enseignement secondaire spécialisé. L'établissement doit également présenter ses modalités de travail collaboratif, son plan de formation et les modalités de mise en œuvre du tronc commun. Ces plans de pilotage doivent être encodés pour le 30 avril.

Madame la Ministre, il est évident que ce processus suscite des dynamiques positives: elles nous sont d'ailleurs régulièrement rapportées. J'ai néanmoins été fortement interpellée par des directions quant à la difficulté de respecter ce délai. Il s'agit en effet d'une première phase, d'une «première vague», donc d'une première confrontation à ces indicateurs statistiques. Il faut pouvoir les appréhender, donc disposer des outils pour les comprendre, et être à même ensuite de prendre des décisions. Il s'agit de mettre en œuvre et d'animer toute cette dynamique, de synthétiser le produit de ces réflexions et de l'encoder. Les outils et les formations relatives à toutes les étapes de cette procédure sont en cours, certaines s'achèveront même après le 30 avril.

Les délégués aux contrats d'objectifs (DCO), qui devraient soutenir les écoles, les aider à appréhender ces statistiques, à mettre en œuvre le processus et à répondre aux questions dans ce cadre, ne sont pas encore désignés et devront dans un premier temps également être formés. Ils le seront à ma connaissance à la mi-avril, c'est-à-dire très tardivement. Ces nouveautés s'ajoutent en outre aux difficultés rencontrées par les directions, dont nous parlions encore hier en séance plénière, et à une année électorale entraînant des changements au sein du pouvoir organisateur (PO) dans l'enseignement officiel subventionné. Ces directions m'ont fait part d'une situation et de pression insoutenables, d'un besoin de soutien et de délais quant à la rédaction de ces plans de pilotage.

Madame la Ministre, avez-vous connaissance de ces difficultés? Quelles mesures avez-vous prises pour soutenir ces directions et leur donner de l'air dans ces délais, au regard des circonstances particulières de cette première mise en œuvre?

**Mme Marie-Martine Schyns,** ministre de l'Éducation. – Il me revient des écoles inscrites en première phase des plans de pilotage à la fois de nombreux signes positifs de la part des équipes qui se sont réellement investies dans le processus,

voire parfois un certain enthousiasme, mais aussi des craintes à propos du délai à respecter. Parmi les 805 écoles concernées, beaucoup sont prêtes et respecteront les délais prévus par le décret, entre le 1<sup>er</sup> et le 30 avril.

Le recrutement des DCO est pratiquement terminé. Ils entreront en fonction le mardi 23 avril, après les vacances de Pâques, et ils se saisiront des plans de pilotage. Ils entreront directement en formation le jour de la rentrée pour s'adapter aux plans de pilotage qu'ils auront reçus. Ils vont donc travailler directement avec les écoles sur la base de ces plans et seront directement en formation sur le terrain. Par contre, la date de la contractualisation est le 1<sup>er</sup> septembre 2019. Auparavant, le DCO aura discuté avec la direction de l'école, avec le pouvoir organisateur (PO), avec des membres de l'équipe et aura éventuellement formulé des recommandations.

Nous comptons bien maintenir les délais prévus par le décret, tout en faisant confiance aux acteurs de terrain et aux DCO pour que ces plans de pilotage soient les plus aboutis avant la contractualisation, c'est-à-dire avant le début de septembre. Si le plan de pilotage n'est pas suffisamment mûr, il pourra être amélioré en interaction avec le DCO et ses recommandations. Les premiers contrats d'objectifs seront mis en œuvre dès le 1<sup>er</sup> septembre 2019. Le décret prévoit que, si une école doit réajuster son plan à la suite des recommandations formulées par le DCO, la mise en œuvre du contrat d'objectifs concerné sera reportée au 1<sup>er</sup> janvier. Il existe donc une marge de manœuvre en fonction des ajustements possibles.

Je le redis : le principe de base est de faire confiance aux opérateurs et nous n'allons pas regarder à un jour près la remise de ces plans et contrats. J'ai beaucoup discuté avec les différents réseaux au sujet de ces délais. Ils marquent leur accord de maintenir les dates telles qu'elles ont été déterminées et, en fonction de l'une ou l'autre situation particulière, d'examiner d'éventuelles rallonges du délai après concertation entre l'école et le DCO. Nous préférons travailler de cette manière plutôt que de décider de reporter d'office les délais alors que de nombreux signaux nous montrent que certaines écoles sont prêtes. Concernant la situation particulière du réseau Wallonie-Bruxelles Enseignement (WBE), son autonomie doit être actée le 1<sup>er</sup> septembre prochain. Entretemps, pour éviter d'être en position de juge et partie, le gouvernement va désigner une personne habilitée à en signer les plans de pilotage.

**Mme Barbara Trachte (Ecolo).** – En dépit du vote de mon groupe et de mon opinion concernant les plans de pilotage, je me réjouis que de nombreuses écoles soient prêtes et que la dynamique soit positive. J'insiste toutefois sur le fait que de nombreuses directions d'écoles fondamentales expriment leurs craintes et leur détresse face à une série de charges s'ajoutant à leurs obligations. Cette accumulation mène à une surcharge de

travail qui les plonge dans une certaine détresse. Il ne s'agit pas de témoignages isolés.

J'entends que vous ne voulez pas prendre la décision de reporter le délai pour tout le monde. Mais la pression est forte pour ces directions. J'entends également que vous n'êtes pas à un jour près et que vous verrez avec les DCO et les écoles concernés. J'attirerai l'attention de ces directions sur l'ouverture dont vous faites preuve à la fin de votre réponse. Toutefois, j'insiste à nouveau sur la surcharge de travail des directions et sur le fait que ce type de délai ne fait qu'accroître la pression et la charge mentale liées à la profession.

#### **1.4 Question de Mme Barbara Trachte à Mme Marie-Martine Schyns, ministre de l'Éducation, intitulée «Intervention dans les frais de déplacement des enseignants se rendant sur leur lieu de travail à vélo»**

**Mme Barbara Trachte (Ecolo).** – Madame la Ministre, je vous ai interrogée à plusieurs reprises au sujet des indemnités destinées aux enseignants et aux membres du personnel des écoles se rendant sur leur lieu de travail à vélo. À la lecture du décret, force est de constater que le champ d'application de cette mesure ainsi que les montants mentionnés ne sont pas clairs, pas plus que les offres d'emploi qui paraissent sur le site internet officiel de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Les problèmes qui se posaient à l'époque sont toujours d'actualité: certains travailleurs cyclistes semblent bénéficier d'indemnités plus avantageuses que d'autres, selon qu'ils soient fonctionnaires dans différentes institutions publiques ou au sein de la Fédération Wallonie-Bruxelles. On observe également des différences de traitement en fonction du poste occupé au sein même de la Fédération Wallonie-Bruxelles: enseignant, directeur ou fonctionnaire de l'administration. Pour rappel, le montant de l'indemnisation des fonctionnaires fédéraux s'élève à 0,24 euro par kilomètre. Ce n'est pas le cas au sein de la Fédération Wallonie-Bruxelles qui impose aux pouvoirs organisateurs de limiter les remboursements à 0,15 euro par kilomètre, selon le décret du 17 juillet 2003 relatif à une intervention dans les frais de transport en commun public et/ou dans l'utilisation de la bicyclette des membres du personnel.

Si le décret indique clairement un montant – ce que vous m'avez récemment confirmé en réponse à une question écrite –, la lecture des profils publiés sur le site internet de la Fédération Wallonie-Bruxelles pour différentes fonctions qui entrent dans le champ d'application du décret de 2003 nous apprend que les montants d'indemnités mentionnés dans les avantages liés à la fonction sont différents de ceux qui sont indiqués dans le décret. Par exemple, pour un poste à l'Institut de

la formation en cours de carrière (IFC), une indemnité de 0,20 euro par kilomètre est prévue. Il en va de même pour un chef d'établissement.

Récemment, vous me disiez qu'il n'y avait, d'après le décret, pas de flexibilité. En mars 2017, vous me disiez que le budget nécessaire à ces remboursements était prélevé sur les moyens de fonctionnement des écoles mais que celui-ci était épuisé de plus en plus tôt chaque année. Vous me disiez également avoir obtenu qu'une partie de la provision d'encours soit consacrée à la résorption de ce dernier et qu'une fois cette procédure finalisée, une évaluation de la consommation des crédits liés au remboursement des transports en commun et à bicyclette serait réalisée.

Madame la Ministre, deux ans se sont écoulés. Cette procédure a-t-elle été finalisée? L'évaluation de la consommation des crédits liés au remboursement des transports en commun et à bicyclette a-t-elle été réalisée? Va-t-on enfin en finir avec cette inégalité de traitement entre les fonctionnaires de l'État fédéral et ceux de la Fédération Wallonie-Bruxelles, ainsi, visiblement, qu'entre travailleurs au sein même de la Fédération? Pouvez-vous faire le point sur ce dossier?

**Mme Marie-Martine Schyns**, ministre de l'Éducation. – Comme je l'ai expliqué dans ma réponse à la question écrite n° 1 366, je vous confirme qu'en 2017 un complément de 6,4 millions d'euros a été versé aux établissements scolaires au titre d'arriérés de remboursement des frais de transport en commun, y compris pour l'utilisation de la bicyclette.

En ce qui concerne la consommation des crédits liés aux remboursements des transports en commun et en bicyclette, je constate que, malgré les mesures – essentiellement techniques – prises pour tenter de modérer cette consommation des crédits – l'intervention de l'État fédéral dans les conventions de tiers payants avec la SNCB pour le réseau libre; la liquidation des arriérés tels que je viens de les citer, etc –, les moyens budgétaires sont encore dépassés par le volume des demandes. Il s'agit d'un problème d'ordre budgétaire qui devra encore être discuté à l'occasion de l'ajustement budgétaire à venir, voire dans le cadre du budget 2020 qui sera établi par le prochain gouvernement.

La question de l'alignement sur le barème du pouvoir fédéral ne pourra, quant à elle, être discutée que lors d'un prochain conclave budgétaire. Il

serait envisageable d'en discuter lors de l'ajustement budgétaire, mais les sommes en question sont tout de même importantes. Cela devrait donc être discuté dans le cadre du budget pour pouvoir modifier le taux actuel à travers un nouveau décret-programme.

Je suis parfaitement consciente que la réponse que je vous propose ne vous satisfera pas, pas plus qu'elle ne satisfera les utilisateurs eux-mêmes ou les différents réseaux. En effet, comme M. Henquet l'a évoqué hier en séance plénière, certains d'entre eux attendent différents remboursements. Nous devons faire des choix sur le plan budgétaire et celui-ci en fait partie.

**Mme Barbara Trachte (Ecolo)**. – Je vous remercie, Madame la Ministre, pour la sincérité de votre réponse que je trouve effectivement insatisfaisante.

Je voudrais attirer votre attention sur le fait qu'il y a également des différences de traitement au sein même de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Des offres d'emploi paraissant régulièrement font état d'une indemnité de 0,20 euro par kilomètre et non de 0,15 euro comme le prévoit le décret. Je m'en réjouis pour les personnes bénéficiaires, pour autant qu'elles en bénéficient réellement. Voyons les choses du bon côté: il s'agit de pas en avant qui, je l'espère, concerneront un jour tous les travailleurs. Quoi qu'il en soit, la mise en œuvre de ce décret au sein de la Fédération Wallonie-Bruxelles semble problématique.

## 2 Ordre des travaux

**Mme la présidente**. – Les questions orales à Mme Marie-Martine Schyns, ministre de l'Éducation, de Mme Jacqueline Galant, intitulées «Éducation numérique» et «Encadrement des cours de natation garantissant la sécurité des enfants», de M. Gilles Mouyard, intitulée «État d'avancement d'un dossier touchant l'Athénée royal Rive gauche à Laeken», et de Mme Valérie Dejardin, intitulées «Droits de reproduction dans les académies», «Inspection dans les académies de danse» et «Difficultés financières dans les académies», sont retirées.

Voilà qui clôt l'heure des questions et interpellations.

– *L'heure des questions et interpellations se termine à 13h00.*